



Informations de la CCI Valais

En raison des conséquences économiques du coronavirus, le Conseil fédéral met à la disposition des entreprises en Suisse des aides en liquidités d'un montant total de 20 milliards de francs.

- Les PME pourront accéder rapidement à des crédits afin d'atténuer les problèmes de liquidités liés au coronavirus.
- Les crédits pourront être sollicités par les PME auprès de leur banque principale et seront garantis par la Confédération.
- L'ordonnance correspondante entrera en vigueur le 26 mars 2020, date à partir de laquelle les demandes de crédit pourront être effectuées.

Pour y accéder,

- suivre le lien suivant : <https://covid19.easygov.swiss/fr/>
- prendre connaissance des instructions
- télécharger et remplir le formulaire de demande correspondant à votre situation
- le transmettre par e-mail ou par courrier à votre banque principale

Mesures complémentaires de l'Etat du Valais

Le Conseil d'Etat a adopté son programme cantonal de soutien aux entreprises valaisannes. Il se veut complémentaire aux mesures fédérales afin d'atténuer les conséquences économiques du coronavirus (COVID-19). Des aides dans les domaines de l'accès aux liquidités, de la réduction de l'horaire de travail (RHT), des manifestations, de la fiscalité ou de l'agriculture sont prévues.

[Plus de détails dans le communiqué de presse du Conseil d'Etat.](#)

Donnez-nous votre feed back

De nombreuses aides ont été promises par le Conseil fédéral et l'Etat du Valais. Nous vous remercions d'avance de partager avec nous votre expérience dans les démarches que vous entreprendrez auprès de l'administration.

Avec nos cordiales salutations,

CCI Valais